

Des sponsors pour les universités

Ce dossier tentera de mettre en avant l'avancée du financement privé dans les universités et dans la recherche, les problèmes que cette réalité peut engendrer. La prise en compte des implications probables d'un changement de statut de public à privé ne pourra pas être économisée et les risques ne sont pas négligeables.

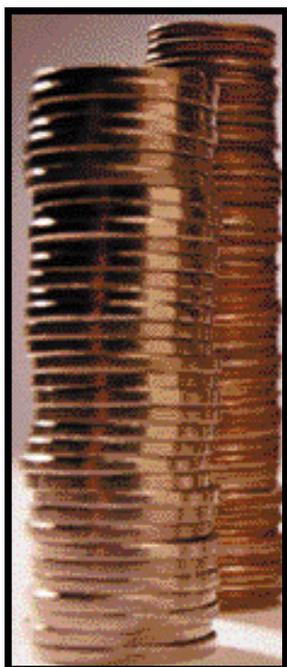
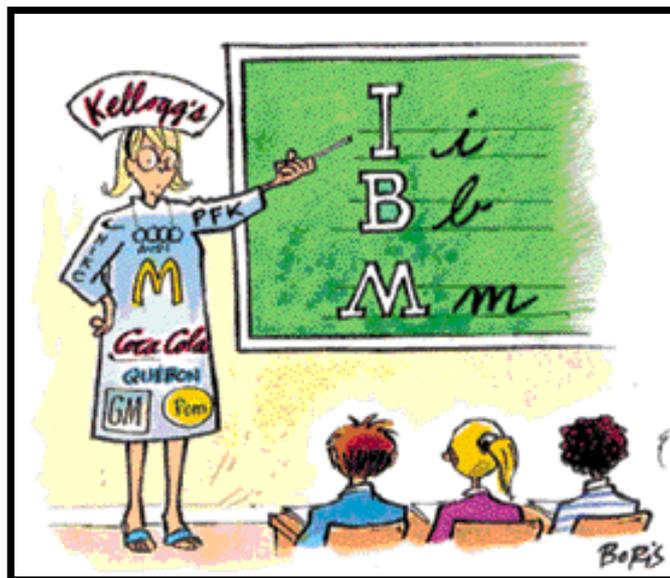


Image: Musée de la monnaie

Si nos universités et Hautes Ecoles sont depuis longtemps publiques, on assiste cependant à une remise en cause de ce statut. En effet, la question d'un financement privé est de plus en plus mise en avant, avec comme modèle de prestige à suivre "les grandes universités privées américaines".

Devoir de rentabilité

La recherche se doit désormais d'être rentable pour qu'on lui accorde du "crédit" et on assiste à une polarisation qui met en avant les secteurs utiles à l'industrie et relaye au second plan les sciences humaines et les secteurs moins rentables. Ainsi, les "sciences de la vie" sont favorisées alors que les "sciences humaines" font figure d'enfant pauvre.

Les risques que pose la sponsoring de la recherche sont nombreux. Des problèmes d'indépendance apparaissent, la valorisation de la concurrence rend très difficile

les échanges entre chercheurs à travers le monde, pourtant nécessaires à l'avancée des recherches scientifiques.

Des secteurs délaissés

Aux projets sur une longue durée, valorisés par le passé, on préfère aujourd'hui des projets rentables à court terme et on condamne les autres à végéter.

« La recherche se doit désormais d'être rentable »

Ce changement trouve son expression à l'EPFL par exemple et aura une influence sur son financement, sa structure et son organisation. Si l'architecture, le génie civil et le génie rural ne sont plus considérés comme des domaines "porteurs", ils n'en demeurent pas moins indispensables pour résoudre les nombreux problèmes posés par l'urbani-

sation et son impact sur l'habitat et l'environnement.

Les "contrats de prestation" se développent et l'évolution se fait dans le sens d'un financement partagé entre public et privé. Cela n'est pas sans risque: certains secteurs considérés comme "peu intéressants" du point de vue des profits risquent, nous l'avons souligné, d'être condamnés ou de n'avoir guère voix au chapitre. Il est important de débattre et de se poser des questions sur l'implication d'un financement privé de la recherche et des universités.

Nous verrons dans ce dossier que l'influence des entreprises est déjà très présente dans certains enseignements et que le financement privé est une réalité méritant qu'on s'y arrête.

Fanny Oberson

Point de vue

L'enseignement supérieur en Europe est typique du problème du basculement vers le monde marchand d'une activité qui devrait rester dans le domaine non marchand. Le coût est croissant et personne ne veut l'assumer. Les pouvoirs publics paient l'essentiel mais n'ont pas envie d'aller au-delà sans disposer d'un

contrôle fort sur la production (ce qui est assez incompatible avec la nature même de l'institution universitaire).

Les entreprises et employeurs ne veulent pas payer ce qu'ils ne contrôlent pas. Et surtout, ils ne voient pas pourquoi payer ce qu'ils ont "gratuitement" (les diplômés) ou qu'ils paient indirectement à travers les salaires et les

impôts. Les étudiants considèrent que l'enseignement supérieur doit être quasi gratuit (cf. les déclarations claires de l'Union Européenne des Etudiants, ESIB, dans le cadre du processus de Bologne). Les parents européens n'ont pas envie de payer: ils estiment que leurs impôts doivent couvrir le coût.

En refusant toute discussion

citoyenne raisonnable sur la prise en charge des coûts supplémentaires engendrés par l'évolution de l'enseignement supérieur (qui ne sont pas si énormes), on condamne le système à s'autoréguler à terme sur une base marchande.

Jean-Claude Usunier
Professeur Ecole des HEC



Comment prévenir la fraude scientifique?

Lorsqu'un chercheur renommé bénéficie d'un financement privé intéressé, on s'étonne que la recherche soit manipulée. Peut-on tracer tous les financements et poursuivre une politique d'appel aux fonds privés?



“L'affaire Rylander” avait fait grand bruit l'an passé mais pas au point de provoquer un débat susceptible de remettre en cause le financement privé de la recherche scientifique. Rappel des faits: en mars 2001, la presse révèle que l'OMS a mis à jour certaines accointances douteuses entre des auteurs d'études scientifiques sur le tabac et l'industrie de la cigarette. Par exemple, le professeur Rylander, une référence internationale dans le domaine du tabagisme, et enseignant à l'Université de Genève, était sponsorisé depuis près de 25 ans par Philipp Morris. Les conclusions du chercheur avaient de quoi choquer au-delà des milieux scientifiques et de la prévention: en effet, pas besoin d'être postgradé en toxicologie pulmonaire pour considérer avec un brin de suspicion des énoncés comme celui-ci: “*La fumée de tabac dans l'environnement ne modifie pas les risques de maladie chez les jeunes enfants.*”



Surprise officielle

Le Rectorat de l'institution du bout du lac, ayant pris connaissance des faits en même temps que le public,

avait fait part de sa grande stupéfaction. Il a fallu une dénonciation sur la place publique pour que les autorités académiques soient informées de ce qui se passe dans ses instituts. Par la suite, la prise de position du Rectorat genevois au terme d'une enquête administrative, n'indique pas une nouvelle orientation quant au financement privé de la recherche. Il estime

«... fonds privés pour alimenter les budgets...»

même qu'il est éthiquement admissible qu'un chercheur de l'Université soit financé par l'industrie du tabac, “même si la question est délicate”. Les Hautes Ecoles sont sans cesse poussées à la pêche aux fonds privés pour alimenter leurs budgets: espère-t-on des donations d'entreprises aussi généreuses que désintéressées?

Financements traçables?

Il convient de s'interroger sur la capacité des autorités de l'Alma Mater à prévenir ce genre de dérives. En effet, un professeur a pu produire des travaux et organiser des colloques probablement biaisés, alors que Philipp Morris lui avait accordé la fonction de “consultant secret”; secret bien gardé, puisqu'il a fallu 25 années et des révélations externes pour que le pot aux roses soit dévoilé.

Combien d'affaires de ce genre pourraient être mises à jour? La

législation interdit aux chercheurs universitaires de gérer une recherche à partir d'un compte privé. Ceci n'a pas empêché le professeur mis en cause de recevoir l'argent des industries sur son compte et de verser ensuite des chèques à l'Université, laquelle n'a pas réagi. D'autre part, qu'en est-il des financements indirects? Il n'est pas impossible d'imaginer que des sommes destinées à des travaux sans lien avec les activités du financeur, soient redirigées vers d'autres recherches plus intéressantes à manipuler. Par ailleurs, que penser des dons en nature (machines et matériel), pratique pour le moins courante dans de nombreuses facultés?



Garanties insuffisantes

C'est avant tout l'imperfection voire le dysfonctionnement des contrôles institutionnels qui pose problème. A Lausanne, le Rectorat se veut rassurant: les moutons noirs sont si peu nombreux et l'honnêteté de ses chercheurs si naturelle qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter (lire page suivante).

Lors du débat sur la réforme Science, Vie et Société, les organi-

sations d'étudiantEs avaient tiré la sonnette d'alarme face au danger que représentait l'encouragement du financement privé massif des EPF. Elles avaient notamment déploré des lacunes en matière de garanties d'indépendance de la recherche.

La CUAE (la FAE des Genevois, en gros), à l'instar d'autres associations, rejette tout financement de la recherche par des privés: “*Même si cela semble évident, il convient de rappeler que l'objectif exclusif de l'industrie est la maximisation des produits financiers de ceux qui la possèdent. Dans ce cadre, le financement des recherches universitaires par des industries ne peut être considéré comme anodin. Le financeur tire toujours un profit, financier ou symbolique des recherches qu'il paye (...). Ces financements participent, à long terme, à une stratégie d'appropriation de la recherche publique.*”

Les investisseurs privés et le monde académique tirent-ils un avantage équitablement partagé de ce partenariat? Les risques sont connus. Les garde-fous, puisqu'ils existent selon les autorités, gagneraient à l'être davantage.

Alexandre Habay

¹ “Conclusions et mesures du Rectorat faisant suite à la dénonciation sur l'existence de liens entre l'industrie du tabac et l'Université de Genève”, Unige, 6 novembre 2001.

² “Position de la CUAE relativement aux conclusions et mesures du Rectorat, etc.”

“Le risque zéro n'existe pas!”

Maia Wentland Forte et Jorg Winistorfer, vice-recteurs de l'Université de Lausanne, ont accepté de répondre à nos questions sur la problématique du financement privé.



Quel est le système de financement privilégié par l'UNIL ?

MWF: Le financement de l'Université doit rester en majorité public. On veut des enseignements qui ne soient pas influencés par des intérêts privés. En médecine, par exemple, on peut plus facilement trouver d'autres financements par le biais d'entreprises pharmaceutiques qui financent essentiellement des recherches, voire des enseignements qui doivent être intégrés dans un plan de cours recevant l'aval de la faculté. En tout état de cause, et même lorsqu'une partie des financements proviennent de fonds privés, c'est l'intérêt scientifique qui doit primer, quand bien même nous souhaitons des retombées économiques.

JW: Aucun enseignement ne peut être créé s'il n'a pas fait l'objet d'une commission de structure et de nomination. D'autre part, la loi interdit à un professeur de consacrer plus de 20% de son temps de cahier des charges à l'Université pour ses activités personnelles.

Est-ce facilement vérifiable ?

JW: Oui, grâce aux rapports d'activité extrêmement détaillés demandés aux professeurs pour la réévaluation des postes, tous les quatre ou six ans. Il y a certes un danger évident de l'utilisation des infrastructures universitaires par des entreprises privées pour faire leurs propres recherches. Mais il y a un certain nombre de garde-fous.

Peut-on éviter d'avoir une “affaire Rylander” comme à Genève? Tous les financements sont-ils traçables?

JW: Actuellement, oui. Tous les financements passent par les comptabilités annexes. On sait que tel

professeur utilise tel argent pour telle activité. Bien entendu, si j'accepte un mandat privé sous la table, il se pourrait que je passe à travers les mailles.

MWF: Dans toute société, publique ou non, il y a des personnes qui ont des comportements peu éthiques. Il me semble qu'il n'est pas bon de mettre en place un système qui nuit au travail des 99,99% de personnes qui travaillent de manière honnête en toute transparence, simplement pour éviter, sans succès d'ailleurs, les malversations de quelques-uns. Dès que l'on a vent d'un problème, il faut le régler le plus vite et le mieux possible pour que ces agissements déviant cessent immédiatement.

Est-il possible de gérer une activité à partir d'un compte privé et de payer ensuite les collaborateurs?

JW: Si c'est dans les 20% de temps pour les activités personnelles autorisés, oui. Mais quand on utilise les infrastructures de l'Université, ça devient très difficile. Il y a quand même un certain nombre de règlements qui font qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent privé. On ne peut payer un assistant à l'Université sans que le Rectorat en soit informé, sans un contrat type.

MWF: Mais on ne peut pas jeter la pierre à Genève en disant “ça ne se passera jamais à l'UNIL”. Encore une fois, il est impossible de tout prévoir et de tout verrouiller. “Le risque zéro” n'existe pas!

Quels sont les avantages pour une entreprise d'investir dans la formation supérieure ?

JW: Une entreprise peut financer une recherche en donnant les grandes lignes directrices, en espérant se retrouver à la fin du programme dans un système de start-

up. L'Université développe, l'entreprise rachète. C'est le cas avec les brevets par exemple. Mais l'industrie s'intéresse plus au développement de la matière grise et à sa potentialité qu'à des éléments tangibles.

MWF: Les entreprises y ont un double intérêt. D'une part, elles ont besoin des meilleurs personnels et d'autre part, elles ont avantage à ce que la recherche soit de la meilleure qualité possible, et conduite par d'excellents spécialistes. Ce qui les intéresse, ce sont bien sûr les expérimentations qui conduisent à des résultats objectifs.

« L'Université développe, l'entreprise rachète »

Mais est-ce qu'il n'y a pas un risque de retrait du financeur si l'orientation ne semble plus la bonne, un chantage au financement ?

MWF: C'est pour cela que nous souhaitons que le financement reste majoritairement public. On ne voudrait pas que des champs de recherches soient abandonnés parce qu'ils apparaissent moins prometteurs pour l'entreprise, ou parce qu'elle change de cap, fait faillite ou change de propriétaire. L'Université travaille sur le long terme.

JW: A Bâle, cependant, c'est arrivé. Une énorme recherche a été stoppée pour ces raisons.

MWF: Nous sommes intéressés à augmenter les financements tiers: ils améliorent les possibilités de l'Université, et montrent qu'on est en lien avec le tissu économique. Mais nous sommes convaincus que les missions fondamentales de l'Université - bonne qualité de l'enseignement et de la recherche - doi-

vent être assurées par le budget de fonctionnement public.

Y a-t-il selon vous une tendance en Suisse à désengager l'Etat de la formation supérieure qui pousserait les Hautes Ecoles à se tourner de plus en plus vers le secteur privé?

MWF: J'espère que non. Les champions en la matière sont les Etat-s-Unis. Mais il s'agit là plus d'un habillage que d'une réalité. En fait, les entreprises ou les privés qui font des dons bénéficient d'exonérations fiscales, ce qui revient à un financement public indirect. A travers le monde d'ailleurs, l'essentiel de la formation est financée en très grande partie par des fonds publics.

JW: Je ne pense pas qu'on puisse parler de tendance des cantons à se désengager. Les finances de certains cantons sont dans un mauvais état. Ceci fait que les Universités sont appelées soit à faire des coupes drastiques - ce à quoi elles répugnent - soit à trouver de nouvelles formes de financement. La part fédérale a tendance à augmenter au fil des années.

Propos recueillis par
Céline Fontannaz
Alexandre Habay



Un nouveau type de financement privé?

A l'Ecole des HEC, certaines entreprises peuvent dispenser des cours dans le cadre des programmes de licence. Alexander Bergmann, doyen de l'Ecole, nous a accordé un entretien, où il expose les stratégies de HEC.

En HEC, la plupart des cours sont donnés par des professeurs. Mais il arrive aussi à des employés de grandes entreprises, telles que Arthur Andersen et Procter & Gamble, de se voir chargés de cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Cours universitaires Sàrl!

Certains soulèvent des réserves concernant cette présence du privé au sein d'un établissement académique. Elle permet aux entreprises de se faire connaître auprès des étudiantes et de disposer des meilleures cartes lors du recrutement de nouveaux diplômés. Cela s'inscrit-il dans une logique de commercialisation des universités? Au contraire, M. Bergmann estime qu'il est du devoir des universités de tisser des liens entre étudiants et entreprises, et regrette de ne pas pouvoir créer un "placement officieux" à l'image des universités américaines. "Le but final des étudiants est de trouver un job", relève-t-il, il faut donc leur faciliter la tâche.

De plus, ces conférences ont l'avantage d'être gratuites et n'alourdisent pas le budget de la faculté. Cependant, il s'agit plus de montrer que les entreprises sont capables de donner des cours à un niveau académique que de donner un enseignement structuré. La stratégie de HEC ne sera pas de multiplier ces cours; actuellement, ils n'ont

qu'une importance très marginale et cela ne devrait pas changer.

Les sources de revenus sont donc à chercher ailleurs.

Les marchés-cible

Il y a tout d'abord la formation de troisième cycle. Depuis que le titre de MBA permet de faire des miracles à un CV et de sauter les échelons des entreprises, les universités ont développé leur offre de programmes postgrades. A présent, l'Ecole des HEC accueille presque 200 étudiants en post grade, prêts à déboursier une forte somme pour booster leur carrière. La Déclaration de Bologne risque cependant de verser un grain de sel dans la soupe, voire même de la rendre inesthétique, vu qu'il est prévu de rendre gratuit l'enseignement tertiaire à tous les niveaux.

La seconde source de revenus se trouve dans les entreprises. Importants sponsors des universités américaines, elles affichent beaucoup de retenue en ce qui concerne les universités européennes. M. Bergmann en accuse surtout les différences de droit fiscal. Le droit américain permet aux redevables de déduire des impôts 80% de leurs donations. Pour quand même attirer les fonds des entreprises, la faculté dispose de deux prestations: la formation continue et le conseil d'entreprises.

Nombreux projets

L'Ecole donne occasionnellement des cours aux collaborateurs de certaines entreprises, telles que la BCV. L'année passée, le Décanat a promu le projet de créer un club d'entreprises qui soutiendrait l'université de manière continue. Il n'a cependant pas abouti. Les entreprises refusent des programmes de formation continue pour maintes raisons: certaines craignent les prétentions salariales des employés ayant suivi des cours, d'autres s'opposent à des cours donnés en français.

«...l'avantage comparatif des universités...»

Le conseil en entreprises permet également de tirer profit de l'intelligence de nos professeurs. C'est cependant un domaine problématique: "L'Ecole des HEC ne doit pas se trouver en concurrence directe avec McKinsey", dit M. Bergmann. Elle ne rachètera pas non plus des parties de Arthur Andersen. "Il faut rester conscient de l'avantage comparatif des universités par rapport aux cabinets de conseil." Ainsi, l'Ecole ne pourra pas accepter des mandats de conseil concrets et se réserve les problèmes plus théoriques.



Gestion des ressources efficaces Cette restriction n'est qu'une raison de plus pour que les fonds privés coulent au goutte à goutte. Effectivement, ils ne représentent que les 10% des revenus de l'Ecole. Dans une comparaison européenne, la situation financière est correcte, mais que faire pour résister à certaines universités américaines qui dépensent 200'000 fr. par étudiant par année et occupent le devant de la scène scientifique? M. Bergmann veut y opposer une gestion des ressources plus efficace et une concentration des ressources sur quelques domaines de pointe.

Il s'agira donc plutôt de faire quelques économies que de transformer l'université en école professionnelle ou en entreprise privée. "Je pourrais travailler dans un cabinet de conseil et gagner un salaire trois fois supérieur. Cependant, le fait d'être à l'université permet de faire un travail de fond et de consacrer plus de temps à l'élaboration de théories appliquées par les entreprises"

Daniel Klein

L'Uni de Fribourg fricote avec le privé

Pour offrir plus de pratique à ses étudiantES et revaloriser son enseignement, la Fac de médecine de Fribourg n'hésite pas à solliciter des boîtes pharmaceutiques.

Afin de présenter aux étudiants de Médecine de première année la réalité de leur futur métier, la faculté leur proposera dès le mois de mars prochain et ce jusqu'en juin, quatre demi-journées dans un cabinet médical. Une idée plutôt intelligente, surtout quand on sait combien les deux premiers propés sont scolaires et loin de toute réalité pratique et médicale. Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt et dans d'autres facultés suisses, me direz-vous? Certainement parce que cela coûte trop cher. Le département de médecine de Fribourg disposerait-il soudain de davantage de moyens? Loin de là! Son avenir est sur la sellette depuis plusieurs mois.

La faculté est simplement allée frapper à la porte de Novartis, de Bayer et d'autres. Les firmes phar-

maceutiques ont accepté de financer plus des trois quarts du projet, soit les honoraires des 90 médecins et 10 médecins dentistes ayant répondu à l'appel. Les 16'000 francs de frais administratifs sont à la charge de l'Université.

La sauvegarde d'un département Quelles intentions se cachent derrière cette "première" dans le secteur de la formation des futurs médecins? Certes, celle de dispenser un enseignement de meilleure qualité, mais aussi celle de le rendre plus attrayant que celui d'autres facultés de médecine. Le département de médecine de Fribourg, relativement petit, puisqu'il n'accueille que les étudiants des deux premières années, est en effet menacé de disparaître. Les autres facultés suisses chargées de fournir une place aux futurs méde-

cins pour terminer leurs études ne sont plus à même de la leur assurer d'année en année. C'est dans ce climat d'incertitude qu'avait d'ailleurs germé un autre projet de collaboration entre le public et le privé. Les étudiants fribourgeois seraient

«...collaboration entre public et privé...»

allés terminer leurs études dans des cliniques du groupe privé zurichois Hirslanden. Le projet n'a pas reçu l'aval du Conseil d'Etat en décembre dernier, qui a exigé qu'une commission d'experts examine de plus près les conditions d'un tel partenariat.

Si le président du département de médecine, Marco Celio, a fait remarquer que le projet des quatre demi-journées n'avait "rien à voir" avec celui d'Hirslanden, l'on ne peut s'empêcher de voir qu'il procède d'une même intention, certes louable, celle de sauver un département, et qu'il fait appel au même secteur, le privé. Bien que les montants en jeu soient très faibles dans le projet retenu, l'on est en droit de se demander si cette emprise du privé sur le secteur de la formation ne risque pas de conquérir peu à peu d'autres départements dont l'Etat n'est plus à même d'assurer le financement, et où l'économie aurait tout intérêt à investir.

Céline Fontannaz

Le modèle américain

Les Etats-Unis, dit-on, ont en moyenne quinze ans d'avance sur le Vieux Continent. Aurons-nous atteint, d'ici 2015, leur politique universitaire actuelle? Petit avant-goût... assez peu réjouissant.

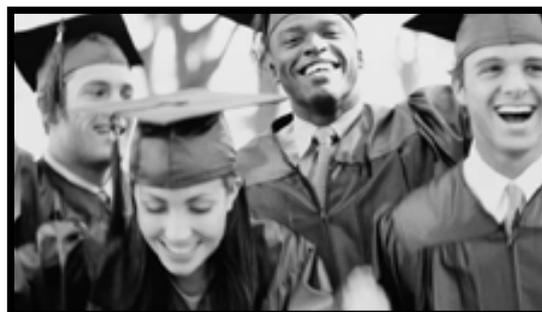
Depuis le début de la "révolte fiscale" déclenchée en Californie en 1978 avec "la proposition 13" gelant la taxe foncière, les Etats, privés d'impôts, n'ont cessé de réduire leurs budgets d'éducation. En 1980, la loi Bayh-Dole, autorisait pour la première fois les universités à breveter les inventions financées par le gouvernement.

D'autres lois vinrent par la suite encourager les universités à commercialiser leurs brevets, et accorder des exemptions fiscales aux entreprises qui contribuaient à la recherche universitaire. Par exemple, l'Université de Berkeley, autrefois financée presque entièrement par l'Etat de Californie, a vu la part de son financement public réduit à 50% en 1987, et à 34% en 1999.

L'université marchande Tous les grands investissements effectués au cours des dix dernières années l'ont été grâce à des donations privées. C'est cette même université qui, en novembre 1998, concluait un accord avec Novartis, lequel impliquait que la firme pharmaceutique verse 25 millions de dollars au département de

«...réduction des budgets d'éducation...»

microbiologie. En contrepartie, il autorisait le géant bâlois à s'approprier plus du tiers des découvertes générées par le département, ainsi que de négocier les brevets d'invention qui en découleraient.



Selon les partisans de l'"université marchande", le financement privé favoriserait, à l'heure du désengagement du secteur public, la construction de laboratoires modernes et le financement des recherches les plus avancées. D'autre part, le partenariat permettrait aux découvertes d'être promptement commercialisées. Enfin, le public, et même l'Etat, bénéficieraient des retombées induites par les nouvelles technologies, sous la forme de croissance économique, de découvertes utiles à la société, d'augmentation des recettes fiscales...

Des remises en question...

Cependant, sur les campus, tout le monde n'est pas de cet avis: une partie de la recherche et du corps professoral voit, dans le désinvestissement de l'Etat et dans l'empr-

se grandissante du privé, la mise à mal de toute recherche ou formation désintéressées. D'autre part, elle est sérieusement inquiète pour la crédibilité de la recherche scientifique: il devient effectivement de plus en plus difficile de trouver des spécialistes dans leur casus, d'une manière ou d'une autre, à l'industrie pharmaceutique.

Le sens moral apparaît comme l'une des uniques garanties d'intégrité scientifique. Les universités américaines l'ont bien compris: elles ont introduit dans leur cursus des codes de déontologie, des cours d'éthique. Avant tout, peut-être, pour garder bonne conscience...

C. F.